

LES AVANTAGES SOCIAUX EN UN COUP D'ŒIL

Avez-vous droit à des avantages sociaux tels que l'assurance collective, les vacances, les jours de maladie, les congés spéciaux et les jours fériés, ou avez-vous droit à l'équivalent monétaire à chaque paie?

STATUT D'EMPLOI	JOURS FÉRIÉS	ASSURANCE COLLECTIVE ET ASSURANCE SALAIRE	JOURS DE VACANCES	JOURS DE MALADIE ET CONGÉS SPÉCIAUX	RÉMUNÉRATION AU LIEU DES AVANTAGES (8.77% & 12.13%)
Horaire de travail régulier de 20 à 35 HEURES PAR SEMAINE (poste menant à la permanence)	✓	✓	✓	✓	✗
Horaire de travail régulier moins de 20 heures PAR SEMAINE (poste ne menant pas à la permanence)	✗	✗	✗	✗	✓
STATUT D'EMPLOI	JOURS FÉRIÉS	ASSURANCE COLLECTIVE ET ASSURANCE SALAIRE	JOURS DE VACANCES	JOURS DE MALADIE ET CONGÉS SPÉCIAUX	RÉMUNÉRATION AU LIEU DES AVANTAGES (8.77% & 12.13%)
PAIEMENT AUTOMATIQUE Remplacements prédéterminés de plus de 6 mois et 20 heures par semaine ou plus.	✓	✓	✓	✓	✗
FEUILLES DE PAIE Tous les remplacements de moins de 20 heures par semaine.	✗	✗	✗	✗	✓
FEUILLES DE PAIE Durée de remplacement indéterminée (même si elle s'accumule jusqu'à 6 mois consécutifs).	✗	✗	✗	✗	✓

Notez que le congé des fêtes fait aussi partie des avantages sociaux.

